



POUR UN ACCÈS
À UNE ALIMENTATION
DE QUALITÉ
POUR TOU·TE·S

CONCERTATION
AIDE
ALIMENTAIRE

MÉMORANDUM
2024

POUR UN ACCÈS A UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S

CONCERTATION AIDE ALIMENTAIRE MÉMORANDUM 2024

TABLE DES MATIÈRES

<i>Concertation aide alimentaire</i>	4
<i>Droit à l'alimentation bafoué</i>	6
<i>Agir pour le droit à l'alimentation, sans laisser personne au bord du chemin</i>	9
<i>Répondre à l'urgence par une aide alimentaire de qualité</i>	11
Lutter contre le non-recours et tendre vers l'inconditionnalité de l'aide alimentaire	11
Proposer des aides suffisantes, de qualité et adaptées aux situations des personnes	13
Améliorer l'approvisionnement et la logistique des organisations de l'aide alimentaire	14
<i>Concrétiser le droit à l'alimentation en garantissant un accès à une alimentation de qualité pour tou·te·s</i>	18
Penser l'alimentation comme une ressource essentielle, dont une part pourrait être gérée par les communautés et/ou par les pouvoirs publics	18
Mettre en place des cantines gratuites fournissant des repas de haute qualité issus de filières locales dans les crèches et tous les établissements d'enseignement en Belgique francophone	19
Soutenir la recherche, le développement et l'évaluation de projets concrets visant à rendre effectif le droit à l'alimentation	21
<i>Organisations qui soutiennent ce mémorandum</i>	22
Personnes de contact	23

CONCERTATION AIDE ALIMENTAIRE

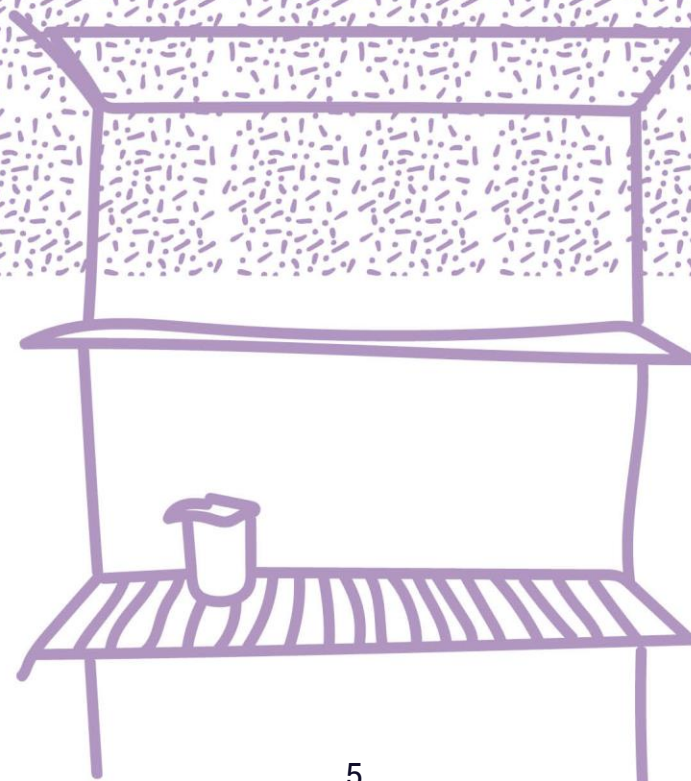


CONCERTATION AIDE ALIMENTAIRE

La Concertation Aide Alimentaire (CAA) est née en 2006 à l'initiative de la Fédération des Services Sociaux (FdSS) pour soutenir et accompagner les organisations actives dans l'aide alimentaire en Belgique francophone. Ces organisations publiques, associatives, et citoyennes distribuent des colis alimentaires, gèrent des restaurants sociaux, des épiceries sociales, des frigos solidaires ou encore des plateformes logistiques. La CAA travaille également avec des acteurs de terrain pour développer des projets dont l'objectif premier est de renforcer l'accès aux droits des personnes qui vivent en situation de précarité. La lutte contre la pauvreté et pour un accès digne à une alimentation saine et de qualité pour tou·te·s sont au cœur du travail de la CAA.

Vaincre la pauvreté est un choix de société ! Manger selon ses besoins et préférences est un droit fondamental ! Il est temps de mettre en place une véritable politique visant à garantir le droit à l'alimentation pour tou·te·s !

DROIT À L'ALIMENTATION BAFOUÉ



DROIT À L'ALIMENTATION BAFOUÉ

Depuis plusieurs décennies, l'insécurité alimentaire s'aggrave dans notre société d'abondance. L'aide alimentaire semble constituer la principale réponse offerte aux plus vulnérables pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Or, l'aide alimentaire, pour diverses raisons, ne permet pas de concrétiser le ***Droit à l'Alimentation***, droit humain essentiel et vital.

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Déclaration des droits de l'Homme, 1948, article 25

Avec ou sans travail, de plus en plus de personnes ont faim, n'osent plus utiliser leur cuisinière, se privent pour permettre à leurs enfants de manger, ne mangent qu'un jour sur deux... Entre les distributions de colis, les restaurants sociaux, les épiceries sociales et les frigos solidaires, la FdSS estime que plus de 600 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire en Belgique, dont plus de 90 000 en Région Bruxelles-Capitale et un peu moins de 300 000 en Wallonie. Cela représente une hausse d'environ 30 % par rapport à la situation d'avant les crises qui se sont succédé ces dernières années (COVID-19, inondations, afflux de réfugié·e·s issus de la guerre en Ukraine, inflation et renchérissement des prix des biens de base, etc.). Si ces crises ont augmenté la précarité, les inégalités sociales et l'insécurité alimentaire, elles ne viennent que renforcer une tendance plus ancienne : les demandes d'aide alimentaire sont à la hausse depuis plusieurs décennies.

Les organisations d'aide alimentaire sont, elles aussi, confrontées à des difficultés grandissantes. Fonctionnant essentiellement sur base de bénévolat, elles doivent faire face à des demandes d'aide toujours plus nombreuses alors que leurs sources d'approvisionnement s'amenuisent. Aujourd'hui, les perspectives ne s'améliorent pas : les files s'allongent, les approvisionnements

ne suivent pas, les équipes sont fatiguées et les organisations se voient contraintes de réduire l'aide distribuée.

Face à ce constat, nous revendiquons dès aujourd'hui la mise en œuvre effective du ***droit fondamental à l'alimentation***, dans toutes ses dimensions. Plus précisément, nous réclamons la mise en place d'un système alimentaire durable et inclusif plutôt que de laisser persister des systèmes particuliers, parallèles et stigmatisants les publics les plus fragiles.

« Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur. »

Définition du droit à l'alimentation, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

S'il est essentiel de répondre à l'urgence en améliorant l'aide alimentaire, il l'est encore plus d'explorer de nouvelles pistes pour concrétiser le droit à l'alimentation. Ces dernières doivent partir de la parole et des besoins des personnes les plus fragilisées avec la volonté de renforcer la démocratie. De manière plus globale, nous invitons les autorités publiques à ne pas se limiter à des mesures de soutien curatif et à développer dès à présent une véritable politique visant à lutter efficacement et de manière structurelle contre la pauvreté.

La CAA a formulé six revendications en concertation avec les organisations d'aide alimentaire. Chacune de ces revendications est ponctuée de propositions de mesure spécifique.

**AGIR POUR LE DROIT
À L'ALIMENTATION, SANS LAISSER
PERSONNE AU BORD DU CHEMIN**

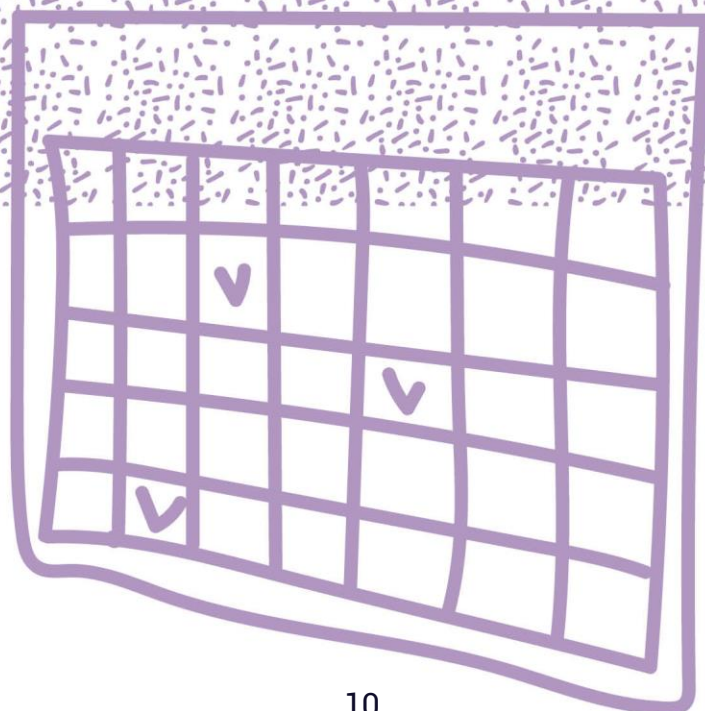


AGIR POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, SANS LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN

Pour la CAA, stigmatiser l'aide alimentaire serait se tromper de cible ; c'est bien tout un système qui dysfonctionne et se montre incapable de répondre aux besoins primaires des individus et d'assurer l'accès aux droits fondamentaux des populations. Pour garantir un accès durable à une alimentation de qualité pour tous, il est nécessaire d'avancer sur l'ensemble des droits de manière articulée et cohérente : lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté, notamment en permettant à chacun de disposer d'un revenu adéquat, d'un logement salubre et abordable, de soins de santé accessibles et de qualité tout en soutenant une transition vers des systèmes alimentaires durables et accessibles à tous.

En attendant que ces changements opèrent, les acteurs de terrain continuent à répondre à l'urgence à travers des dispositifs d'aide alimentaire et des projets d'accès à l'alimentation (cuisines de quartier, potagers collectifs...). Améliorer l'existant reste un défi nécessitant des moyens structurels et des mécanismes permettant d'apprendre d'expérimentations fructueuses menées ici et là dans le but de les essayer.

RÉPONDRE À L'URGENCE PAR UNE AIDE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ



RÉPONDRE À L'URGENCE PAR UNE AIDE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ

Tant que le droit à l'alimentation n'est pas une réalité concrète pour toutes et tous, il convient de répondre de manière digne et qualitative à toutes les demandes d'aide alimentaire et de lutter contre le non-recours aux aides.

Lutter contre le non-recours et tendre vers l'inconditionnalité de l'aide alimentaire

Comme pour toute demande d'aide sociale, il existe des barrières physiques, symboliques et éthiques au recours à l'aide alimentaire, d'autant plus lorsque celle-ci est conditionnée par des critères d'accès. Ces barrières ont pour effet qu'un grand nombre de personnes dans le besoin n'a pas accès ou n'a pas recours à l'aide alimentaire.

Lorsque les organisations établissent des critères d'accès, elles le font bien souvent en raison d'impératifs pratiques. Confrontées à un nombre de demandes qui excède leur capacité d'accueil, leurs pratiques quotidiennes de l'aide alimentaire s'avèrent extrêmement compliquées. Les locaux et les espaces de stockage sont trop étroits, les équipes s'essouffent et les approvisionnements sont largement insuffisants. Elles n'ont alors d'autre choix que d'instaurer des règles et des limites, tant vis-à-vis du nombre de personnes aidées que de la quantité de produits distribués à chacun.

En plus de ces limites imposées par les organisations, de nombreuses personnes vivant en situation de précarité n'ont pas recours à l'aide alimentaire pour diverses autres raisons : manque d'information, crainte et sentiment de honte menant à l'auto-exclusion, manque de coordination entre les organisations d'aide alimentaire et les CPAS, etc.

Ceci dit, il est important de souligner que pendant la crise sanitaire, différentes mesures d'assouplissement des critères d'accès ainsi que des projets offrant un

accès inconditionnel à l'aide alimentaire ont pu être testés et ont démontré un réel impact sur le non-recours aux droits.¹

Pour lutter contre le non-recours, tendre vers l'inconditionnalité et ne laisser personne de côté, il est essentiel de garantir l'accessibilité de tous les services de première ligne, notamment via des guichets physiques, accessibles aisément (proximité, heures d'ouverture, accompagnement...). Il est également indispensable de soutenir les organisations d'aide alimentaire pour leur permettre de mettre en place un accueil et un accompagnement adéquats ainsi que de rendre possible l'assouplissement de leurs critères d'accès.

[RÉGIONAL] [COMMUNAL] Soutenir les organisations d'aide alimentaire dans la mise en place de lieux conviviaux en mettant à disposition des locaux adaptés à l'accueil des personnes et/ou permettre les investissements pour la rénovation de locaux ou l'achat de mobilier dans les appels à projets et autres subsides.

[FÉDÉRAL] [RÉGIONAL] [COMMUNAL] Mettre en place des équipes volantes de travailleurs sociaux, en collaboration avec les CPAS et/ou d'autres organisations, pour professionnaliser les enquêtes donnant accès à l'aide alimentaire et assurer un accompagnement social adéquat.

[RÉGIONAL] Soutenir la réalisation de diagnostics participatifs permettant de mieux identifier et comprendre les besoins d'aide alimentaire sur un territoire donné.

[RÉGIONAL] Évaluer et améliorer les dispositifs d'information et d'orientation vers l'aide en assurant une diversité de ces derniers (guichets physiques, numéros verts, dispositifs en ligne) pour répondre aux besoins de chacun et de chacune.

[RÉGIONAL] Évaluer et soutenir les dispositifs d'aide mobiles, en particulier dans les territoires ruraux. L'accès à l'aide étant conditionné par la mobilité des personnes, il convient d'aider les personnes à se déplacer vers les dispositifs d'aide, notamment en mettant à leur disposition des taxis sociaux ou en développant des structures d'aide mobiles, allant à la rencontre des personnes.

¹ F. Leclair, D. Myaux & L. Damhuis, « Le droit à l'alimentation à l'épreuve de l'urgence » *Autonomie locali e servizi sociali*, 2023 (Article en cours de parution)

Proposer des aides suffisantes, de qualité et adaptées aux situations des personnes

Trop souvent, l'aide alimentaire fournie ne correspond ni aux besoins ni aux préférences des personnes qui la reçoivent. Constituée en grande partie d'invendus et de produits agro-industriels, elle est souvent de qualité nutritionnelle médiocre. Les situations et besoins des publics de l'aide alimentaire étant diversifiés, il est primordial de proposer des aides alimentaires suffisantes et qualitatives, axées sur les demandes des personnes. Cela peut se faire, par exemple, en combinant les différents types d'aide matérielle (colis, achats en épicerie sociale, repas...) et financière (chèques alimentaires...).

Chaque forme d'aide alimentaire offre des avantages et des inconvénients. Elles sont à mobiliser en fonction des besoins spécifiques des personnes qui ont recours à ces aides. Par exemple, les colis alimentaires et les frigos solidaires permettent aux familles d'accéder à des aliments gratuits ou presque qui peuvent être préparés et consommés à domicile. Les restaurants sociaux permettent notamment à des personnes isolées de briser leur solitude, tout en ayant accès à des repas chauds. Les épiceries sociales offrent des avantages en termes de choix, à petits prix. Enfin, les chèques alimentaires permettent d'acheter des aliments correspondant aux besoins et préférences des personnes dans les commerces fréquentés habituellement.

Il nous semble essentiel d'accorder une voix particulière aux personnes concernées lorsqu'il s'agit d'améliorer les dispositifs en place, et ce, en les mettant au centre des réflexions et en les invitant à participer aux discussions.

[FÉDÉRAL] [RÉGIONAL] [COMMUNAL] Soutenir la mise en place de chèques alimentaires, financièrement et du point de vue organisationnel, dans le panel des aides alimentaires proposées par les CPAS et les autres organisations.

[FÉDÉRAL] [RÉGIONAL] [COMMUNAL] Évaluer l'intérêt et la faisabilité de la mise sur pied d'une agence publique de gestion des chèques alimentaires. Si l'analyse indique que le projet est réalisable et permet de lever les barrières existantes de recours aux chèques alimentaires, développer une telle agence.

[FÉDÉRAL] [RÉGIONAL] [COMMUNAL] Soutenir la participation des publics à l'amélioration des dispositifs existants. Cette mesure implique la sensibilisation et la formation des responsables de projets, un appui méthodologique et un accompagnement visant la mise en place de méthodes participatives adéquates.

Améliorer l'approvisionnement et la logistique des organisations de l'aide alimentaire

L'approvisionnement et la logistique sont au cœur des préoccupations partagées par une très large majorité d'organisations d'aide alimentaire. Disposant de peu de moyens financiers, elles doivent composer avec différentes sources de denrées alimentaires gratuites ou obtenues à coûts réduits. Jusqu'à présent, les deux principales sources d'approvisionnement sont les produits relevant du Fonds social européen plus (FSE+)² ainsi que les invendus de l'agro-industrie et de la grande distribution.

L'enveloppe FSE+ dédiée à l'aide alimentaire est opérationnalisée en Belgique par le SPP Intégration sociale et permet l'achat de produits de base de longue conservation auprès de l'agro-industrie européenne (lait, farine, pâtes, conserves de légumes, etc.). Ces produits sont ensuite redistribués gratuitement aux « plus démunis »³ par les CPAS et les organisations d'aide alimentaire. Au niveau européen, le transfert du FEAD vers le FSE+ s'accompagne d'une réduction des montants octroyés par l'Union européenne. Cette réduction budgétaire et l'inflation du prix des denrées risquent de déformer le dispositif. L'État fédéral a voté un budget complémentaire de plus de 20 millions pour 2023, mais qu'en sera-t-il pour les années suivantes ?

Quant aux invendus alimentaires, s'ils représentent une réelle opportunité d'augmenter et d'améliorer les approvisionnements, notamment par l'apport de fruits et de légumes frais, leur redistribution pose des questions aux niveaux

² Anciennement organisé dans le cadre d'un fonds européen distinct nommé le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD).

³ En Belgique, on définit les « plus démunis » en fonction du risque de pauvreté monétaire. En d'autres mots, toute personne vivant sous le seuil de pauvreté fédéral (avec un revenu mensuel de 1 366 € pour une personne isolée ou de 2 868 € pour un ménage de deux adultes et deux enfants en 2022) est concernée.

éthique, sanitaire et environnemental.⁴ De plus, ils sont donnés en moindres quantités qu'auparavant et la collecte de quantités suffisantes nécessite le déploiement de moyens humains et financiers toujours plus importants. La réduction des quantités s'explique de diverses manières : mesures de lutte contre le gaspillage à la source, inflation et crise économique, concurrence par des startups anti-gaspi qui achètent et revendent des invendus...

Pour pallier les difficultés logistiques que rencontrent les organisations de terrain, en particulier les plus petites, des plateformes de collecte, tri et redistribution d'invendus alimentaires se sont développées un peu partout sur le territoire. Ces plateformes, qui disposent de moyens professionnels, permettent une gestion adéquate des invendus et renforcent les quantités et la qualité des approvisionnements. Elles permettent ainsi aux associations de libérer du temps pour se consacrer davantage à leurs missions d'accueil et d'accompagnement. Or, ces plateformes ne bénéficient, pour la plupart, d'aucun soutien structurel (financier, humains...), ce qui compromet leur bon fonctionnement et rend incertain le développement de leurs activités.

Face aux difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement, de nouvelles expériences de collaboration entre des organisations d'aide alimentaire et des producteurs locaux ont été mises en place, souvent à la grande satisfaction des deux parties : les premiers pouvant offrir des produits de qualité aux bénéficiaires et les seconds bénéficiant d'un prix juste et rémunérateur pour leur labeur. Ces expériences doivent être évaluées, soutenues et déployées partout où cela est possible.

[FÉDÉRAL] [RÉGIONAL] [COMMUNAL] Libérer des soutiens financiers permettant l'achat d'approvisionnements suffisants et de qualité, que ce soit via les marchés publics par des acteurs publics (SPP IS, Communes et CPAS) ou encore directement par les organisations de terrain elles-mêmes. Il importe que les montants octroyés soient suffisants pour pouvoir répondre à la demande, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Dans ce cadre, il convient de

⁴ Au niveau éthique, pourquoi les plus précaires devraient-ils manger la poubelle des mieux nantis ? Au niveau sanitaire, pourquoi les plus précaires devraient-ils obtenir des produits périmés, en fin de vie ou de qualité nutritive inférieure ? Au niveau environnemental, pourquoi l'aide alimentaire devrait-elle pallier la surproduction de l'agro-industrie ?

soutenir et d'élargir les collaborations qui se nouent entre les organisations d'aide alimentaire et les producteurs et entreprises locales.

[FÉDÉRAL] Assouplir les règles AFSCA dans le secteur de l'aide alimentaire, notamment en supprimant les amendes et les sanctions financières pour les acteurs de terrain et en facilitant les procédures de recours lorsqu'une organisation n'est pas d'accord avec les conclusions des inspecteurs lors des contrôles. Il serait également opportun de permettre la redistribution par les organisations d'aide alimentaire de denrées achetées/données par des particuliers lorsque ces produits ne présentent aucun danger pour la sécurité alimentaire des bénéficiaires (ex. produits de conservation longue). Il en va de même des fruits et légumes provenant de potagers de particuliers.

[FÉDÉRAL] Encourager et mieux encadrer les dons alimentaires via l'adaptation de la fiscalité en révisant la liste et l'état des produits concernés par l'exemption de TVA sur le don alimentaire pour y inclure des produits de qualité (et pas uniquement les « biens alimentaires qui ne peuvent plus être vendus dans des conditions de commercialisation normales »⁵).

[RÉGIONAL] Encourager et mieux encadrer les dons alimentaires via l'adaptation des permis d'environnement des grandes et moyennes surfaces et de la réglementation sur les déchets, par exemple en doublant l'obligation de don des invendus alimentaires de qualité d'une obligation de don de produits alimentaires encore commercialisables. Cela pourrait se faire en fonction du chiffre d'affaires du magasin concerné et selon une liste de produits souhaités par les organisations d'aide alimentaire. Assurer un contrôle adéquat sur le terrain.

[RÉGIONAL] Soutenir structurellement les plateformes logistiques du secteur de l'aide alimentaire en fournissant des espaces de stockages équipés et adéquats (hubs logistiques alimentaires), des moyens de transport adaptés, du personnel, des moyens financiers suffisants et structurels.

⁵ Circulaire 2020/C/116 relative à la fourniture de biens alimentaires et de biens non alimentaires de première nécessité à des fins caritatives

**CONCRÉTISER LE DROIT
À L'ALIMENTATION EN GARANTISSANT
UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION
DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S**



CONCRÉTISER LE DROIT À L'ALIMENTATION EN GARANTISSANT UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S

L'accès à une alimentation de qualité est un droit humain essentiel à la poursuite d'une vie digne auquel l'aide alimentaire ne répond pas, ou que de manière très partielle. Par conséquent, il est fondamental de soutenir la mise en place de systèmes alimentaires résilients et démocratiques, résistant mieux aux crises tout en portant une attention particulière à l'inclusion des personnes les plus fragiles.

Penser l'alimentation comme une ressource essentielle, dont une part pourrait être gérée par les communautés et/ou par les pouvoirs publics

Le système actuel n'arrive pas à endiguer l'insécurité alimentaire, c'est pourquoi certains recourent au concept de bien commun appliqué à l'alimentation pour faire émerger de nouvelles pistes de solutions. Ceux-ci proposent une vision radicalement différente du système alimentaire et repensent la manière dont la nourriture devrait être produite, distribuée et consommée, mais aussi encadrée juridiquement. Dans cette optique, l'alimentation est vue comme un bien commun accessible et pris en charge par tou·te·s de manière inclusive, participative et respectueuse du vivant, où les enjeux cruciaux de la démocratie, de l'autonomie, de la précarité et de la juste répartition des ressources et de la communauté sont pris en compte.

Le concept des communs alimentaires se décline de différentes manières et des expérimentations ont déjà lieu à travers le monde. Les pouvoirs publics peuvent soutenir cette idée à travers leurs politiques publiques, notamment en soutenant les initiatives collectives grâce à des subsides, en changeant les balises légales, en limitant la privatisation des communs, en engageant des agriculteurs comme

fonctionnaires publics, en garantissant un panier alimentaire gratuit à tous ou encore en interdisant la spéculation sur l'alimentation.⁶

Plus spécifiquement, au niveau européen, les pouvoirs publics peuvent soutenir la proposition de mettre en place une exception alimentaire, comme il existe une exception culturelle. Cette exception alimentaire se traduirait notamment par des règles de marché public assouplies de manière à permettre que les organisations locales (sociales, d'aide alimentaire, communautaires...) puissent se fournir facilement, mais dans un cadre sécurisé, auprès d'entreprises et de producteurs locaux.

[EUROPE] Instaurer l'exception alimentaire et assouplir les règles de marchés publics pour favoriser l'approvisionnement local/durable/de qualité des organisations d'aide alimentaire.

[FÉDÉRAL][RÉGIONAL][COMMUNAL] Utiliser les terres publiques pour produire une alimentation nourricière. Différentes possibilités existent : les terres publiques peuvent être mises en culture par des travailleurs du secteur public, mais aussi mises à disposition d'agriculteurs, d'associations et de collectifs, avec des conventions visant la production de qualité et l'accessibilité de tou-te-s à une alimentation de qualité, via différents mécanismes.

[FÉDÉRAL][RÉGIONAL][COMMUNAL] Promouvoir un débat démocratique et citoyen concernant le développement des biens communs alimentaires à partir de différentes propositions actuellement sur la table : transformer les agriculteurs en fonctionnaires publics, garantir un panier alimentaire gratuit à toutes et tous, interdire la spéculation sur l'alimentation, etc.

Mettre en place des cantines gratuites fournissant des repas de haute qualité issus de filières locales dans les crèches et tous les établissements d'enseignement en Belgique francophone

Le taux de pauvreté infantile en Belgique est un des plus hauts d'Europe. Un enfant sur sept grandit dans un ménage à risque de pauvreté monétaire et

⁶ De Schutter et al. "Food as commons. Towards a new relationship between the public, the civic and the private", in Vivero-Pol et al. (Ed.), *Routledge Handbook of Food as a Commons*, Routledge 2018, 424p.

connait des privations matérielles notamment en matière alimentaire.⁷ En Région Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, c'est respectivement 20 % et 18 % des enfants qui vivent des situations de privation.⁸

Les liens entre l'alimentation, la santé, le bien-être et la scolarité sont clairement établis. Tous les enfants ont besoin d'une alimentation de qualité, notamment pour pouvoir se concentrer sur leurs apprentissages. Les crèches et les établissements scolaires sont des lieux où les pouvoirs publics peuvent agir en fournissant gratuitement des repas de haute qualité, c'est-à-dire des repas sains, équilibrés, diversifiés, issus autant que possible d'une agriculture locale de qualité soucieuse des enjeux humains, sociaux et environnementaux à tous les élèves et étudiant·e·s sans aucune exclusion.

Cette proposition comporte un haut potentiel transformateur à l'égard du système alimentaire et de tous ses acteurs. En effet, d'une part, en commençant avec les crèches et les cantines maternelles, puis les écoles primaires, secondaires et supérieures, les enfants seront incités à adopter des pratiques et comportements alimentaires sains et durables, tout au long de leurs apprentissages. Ils deviendront des adultes plus conscients des divers enjeux liés à l'alimentation. D'autre part, étant donné que des centaines de milliers de repas sont distribués chaque jour dans les collectivités, on comprend aisément que l'obligation de recourir à des aliments sains, issus de modes de production durables et locaux constituera un puissant levier vis-à-vis de la transformation agroécologique des systèmes de production, transformation et distribution.

[RÉGIONAL] Soutenir financièrement les pouvoirs organisateurs pour rendre les cantines scolaires gratuites avec des repas de haute qualité issus de filières locales, dans les crèches, les écoles de tous les niveaux et pour tous les élèves.

⁷ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/grandir-dans-la-precarite>

⁸ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/>

Soutenir la recherche, le développement et l'évaluation de projets concrets visant à rendre effectif le droit à l'alimentation

Actuellement, différents propositions et projets visant à rendre effectif le droit à l'alimentation sont en discussion ou en développement à l'échelle pilote. Parmi ces projets concrets, il conviendrait de mieux évaluer les apports potentiels de projets tels que les épiceries solidaires, les systèmes alimentaires coopératifs, les tiers-lieux alimentaires, les projets communautaires, les régies publiques de production alimentaire⁹, la sécurité sociale de l'alimentation...

Nous insistons pour que, dans le cadre de ces projets, l'accès des publics les plus fragiles soit soutenu en priorité. Pour concevoir et développer de tels projets, accessibles à toutes et tous, il est essentiel que la parole, les besoins et les contraintes des publics les plus fragiles soient pris en compte de manière adéquate. En particulier, la participation de ces publics doit être recherchée et soutenue par des méthodes et des moyens adaptés.

[FÉDÉRAL][RÉGIONAL][COMMUNAL] Évaluer l'intérêt et la faisabilité de la mise sur pied de différents projets concrets de droit à l'alimentation, et, si l'analyse indique qu'ils sont réalisables et propices à l'essaimage, soutenir le développement de ces projets. Cette mesure implique également la sensibilisation et la formation des responsables de projets, un appui méthodologique et un accompagnement pour la mise en place de méthodes participatives.

⁹ Voir, par exemple, <https://www.unplusbio.org/wp-content/uploads/2015/02/Fiche-technique-UPB-r%C3%A9gie-agricole.pdf>

ORGANISATIONS QUI SOUTIENNENT CE MÉ MORANDUM

ACTION POUR LA REINSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES
ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ÉTUDIANTE EN BELGIQUE
CENTRE SOCIAL PROTESTANT - PROTESTANTS SOCIAAL CENTRUM
CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL
CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL
CULTUREGHEM
EPI SAINT-GILLES
FÉDÉRATION DES RESTOS DU CŒUR
FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-VINCENT DE PAUL
FRIGO SOLIDAIRE DE WATERLOO
HABITAT SERVICE
HESBICOEUR
LE PANIER SOLIDAIRE
LES SAMARITAINS
OPÉRATION FAIM ET FROID - SERVICE SOCIAL
NOUVEAU DEPART HUY
RALLIEMENT DES FOURCHETTES
RESTO DU COEUR DE WAVRE
RESTOJET - CENTRE D'ACCEUIL DE JOUR
SAINT-VINCENT DE PAUL D'ARLON
SAINT-VINCENT DE PAUL DE HOUFFALIZE
SAINT-VINCENT DE PAUL DE JAMBES
SAINT-VINCENT DE PAUL DE JUPILLE/BOIS-DE-BREUX
SAINT-VINCENT DE PAUL DE MALONNE
SAINT-VINCENT DE PAUL D'OTTIGNIES-MOUSTY
SANS LOGIS
SERVE THE CITY
SOLI-DONS
TRAIT D'UNION DE CHIMAY
UNE PETITE GOUTTE POUR VIVRES
WATERLOO SOLIDARITÉ
YAMBI DEVELOPPEMENT

Personnes de contact

CATHERINE ROUSSEAU

Chargée de projets Wallonie | Concertation Aide Alimentaire

Fédération des Services Sociaux

Rue Simonon 8 – 4000 Liege

M 0474 90 16 94 | M catherine.rousseau@fdss.be | W www.fdss.be

FLAVIE LECLAIR

Chargée de projets Bruxelles | Concertation Aide Alimentaire

Fédération des Services Sociaux

Rue Gheude 49 - 1070 Anderlecht

M 0490 39 74 67 | M flavie.leclair@fdss.be | W www.fdss.be

**CONCERTATION
AIDE
ALIMENTAIRE**